

CONTRIBUTION A LA COMMISSION THEMATIQUE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Lionel Lacassagne, Conseiller national de la région Rhône-Alpes, le 17 novembre 2009

Préambule : Intérêt & Enjeux de l'Economie sociale et solidaire

Pour le Mouvement Démocrate, porteur d'un projet humaniste, l'économie sociale et solidaire présente 4 grands intérêts et enjeux :

1/ Réhabiliter l'intérêt général et l'utilité sociale

Les excès de l'individualisme et la recherche du profit comme unique finalité ont conduit à la crise morale, sociale, écologique, économique et financière que nous traversons aujourd'hui.

Par leur mission d'intérêt général et leur finalité centrée sur le service de l'homme plutôt que le profit (cf. la charte de l'économie sociale de 1981), les acteurs de l'ESS contribuent à réhabiliter le sens de l'intérêt général et de l'utilité sociale, nécessaires à tout développement et à toute cohésion sociale.

2/ Penser et agir à long terme

Une autre dérive de l'économie capitaliste et financière actuelle est la recherche du profit et de la rentabilité à court terme, parfois voire souvent au détriment d'une rentabilité plus globale à long terme.

L'investissement dans les services à forte utilité sociale (éducation, logement, petite enfance, personnes âgées, handicap,...) se veut, par définition, à long terme.

En ce sens, aider l'économie sociale et solidaire à se développer constitue l'un des moyens concrets d'élaborer un projet de société doté d'une vision à long terme.

3/ Promouvoir l'entreprise et l'entrepreneuriat

Si notre société capitaliste n'est pas satisfaisante, une société étatiste, déjà tentée et sanctionnée d'échecs, enfermant souvent les gens dans l'assistance passive, ne l'est pas non plus. Etre humaniste, c'est croire en l'homme. Avec toute sa force créatrice. Avec sa capacité à décider et mener des actions de façon libre, responsable et collective.

L'entreprise et l'entrepreneuriat sont d'abord des aventures humaines. Le Mouvement Démocrate a donc vocation à les promouvoir.

Mis à mal par l'attitude et la politique de certains dirigeants de grands groupes, l'entreprise et l'entrepreneuriat méritent une meilleure image. Par son mode de gouvernance inédit (les décisions se prennent dans le cadre d'une assemblée générale où chaque adhérent dispose d'une voix) et sa politique de redistribution des profits (utilisés soit pour la croissance de l'entreprise, soit pour apporter un meilleur service aux sociétaires), l'ESS peut attirer vers l'entreprise et l'entrepreneuriat un public aujourd'hui distant.

4/ Maintenir et développer l'ancrage territorial et les bassins de vie

L'activité des acteurs de l'ESS est résolument tournée vers les territoires et les bassins de vie locaux. A l'heure de délocalisations dans d'autres pays et/ou d'une centralisation de plus en plus importante des activités des entreprises classiques vers les grandes métropoles, l'ancrage local de l'ESS apporte une bouffée d'air à maints égards : sur le plan économique (emplois locaux), sur le plan social (lien social dans les territoires), sur le plan écologique (diminution des trajets domicile-lieu de travail) et sur le plan de la qualité de vie

(familiale, personnelle, associative,...).

Pour toutes ces raisons, le Mouvement Démocrate souhaite promouvoir et développer l'économie sociale et solidaire.

Propositions pour promouvoir et développer l'ESS

1/ Créer un référentiel du développement social et un rapport annuel de l'ESS

Le rapport Stiglitz et d'autres travaux ont montré les limites de nos indicateurs actuels de richesse (PIB,...), et la nécessité d'en définir et suivre de nouveaux, qui tiennent notamment compte du développement du bien-être ainsi que du capital humain (éducation, santé,...), social (sécurité, niveau de vie, lien social,...) et environnemental (ressources naturelles, eau, climat, biodiversité,...) de notre société.

Le rapport Stiglitz s'est arrêté au constat. Depuis sa publication, gouvernants et médias continuent de river leurs yeux sur la croissance du PIB et des profits des sociétés. Aucun **rendez-vous politique et citoyen** n'a été fixé **pour définir et suivre de nouveaux indicateurs de richesse, et gouverner en conséquence.**

Le Mouvement Démocrate l'appelle de ses vœux. Aussi invite-t-il les acteurs de l'ESS et leurs représentants, notamment les CRESS (Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire), à **jouer un rôle dans cette réflexion collective non encore structurée.** L'échelon régional est pertinent pour réaliser ce travail d'évaluation et de promotion, selon une méthode participative.

En complément, **l'élaboration d'un rapport annuel de l'ESS** permettrait de mieux valoriser son rôle et son intérêt auprès du grand public et des différents acteurs de la société.

2/ Développer les formations & parcours professionnels dans l'ESS

- **Faire connaître l'ESS dans les lycées et les différents filières d'apprentissage.**
- **Développer les compétences managériales appliquées au monde de l'ESS** à travers des spécialités universitaires et des masters spécialisés dans les grandes écoles de management, de commerce et d'ingénieur.
- Compléter ce dispositif par une **politique de recrutement et de formation continue qui favorise les passerelles** dans les deux sens entre les entreprises de l'ESS et les entreprises classiques, **la transmission du savoir et le partage d'expérience intergénérationnel**, apportant au passage une reconnaissance et une valorisation des « seniors » qui fait défaut dans le fonctionnement actuel de l'économie.

3/ Faciliter le financement de l'ESS

- **Définir une politique fiscale attractive pour l'épargne en faveur de l'ESS**, que les épargnants soient des entreprises, des investisseurs institutionnels ou des particuliers.
 - **Créer un fonds d'innovation sociale**, destiné à soutenir les projets et entreprises de l'ESS à fort potentiel.

composante essentielle de l'Economie durable

I - La situation actuelle de l'ESS

- Elle se définit principalement par ses statuts (celui des associations a été créé en 1901 - les autres vont concerner les mutuelles et les coopératives)
- C'est un secteur hétérogène qui comprend des associations de petites tailles gérées par des bénévoles et des entreprises associatives comprenant plusieurs salariés
- Pas ou peu de représentation légale et démocratique vis-à-vis des pouvoirs publics (existence de fédérations par métiers et d'une Conférence Permanente des Coordinations Associatives)
- Sa diversité et ses innovations permanentes, rendent difficile une communication globale sur le secteur (ex création du mois de l'ESS en novembre)
- Son recensement est très compliqué et ne fait pas l'objet de travaux unifiés, d'où la difficulté de se faire reconnaître. (exemple : pas de définition de l'association « vivante »)
- L'ESS est souvent perçue comme un moyen :
 - d'innover hors de l'Economie capitaliste pour créer de la solidarité et du lien (ex AMAP pour les liens campagne et ville - La crèche parentale pour les liens entre les familles...)
 - de réparer les maux de la société ou de l'économie
- Les acteurs de l'ESS sont en général les mieux placés pour répercuter des gains de productivité sur les prix et avoir le souci permanent de la qualité.

II - Les principales propositions

☛ Proposition n°1

La sous commission ESS souhaite que l'ESS, devienne une composante essentielle de l'économie plurielle (1).

L'ESS doit jouer un rôle moteur et exemplaire pour les autres formes d'économie

L'ESS est destinée à être un levier important pour le reste de l'Economie à l'heure où celle-ci doit être réorganisée en sortie de crise (prendre exemple sur la situation de l'économie à la fin des années 40 en sortie de guerre)

(1) C'est une économie où règne la coopération entre les différentes formes (publique - privée et ESS).

Ex création par le Conseil régional de Bretagne d'une filière coton- bio

Équitable entre des coopératives africaines et des entreprises privées bretonnes

L'ESS doit faciliter les coopérations et les partenariats avec les entreprises privées voire avec l'économie publique :

Exemples d'action : Créer des emplois ensemble - apporter des conseils en matière d'éducation environnementale et de responsabilité sociale.

☛ Proposition n°2

La sous commission ESS pense :

que pour faire partie de l'ESS il faut respecter des critères communs

**et rechercher la mixité sociale
qu'il faut créer une chambre consulaire de l'ESS organisée par
grandes familles**

Une entité de l'ESS doit répondre dans leurs pratiques quotidiennes aux critères suivants :

- Répondre aux besoins et aux attentes collectives de leurs membres
- Reposer sur un mode décision démocratique (1 personne=1 voix)
- Assurer une mission d'intérêt général et fonctionner sur le principe de l'indivisibilité des réserves
- Respecter des modes de fonctionnement et être un espace de lien social, d'expression citoyenne et économique à part entière : proposer d'autres façons de produire, consommer et vivre ensemble dans le cadre d'une économie durable

Cette chambre consulaire doit constituer un observatoire des pratiques de l'ESS - un instrument de mesure de la qualité de la relation avec les adhérents et représenter auprès des pouvoirs publics l'ensemble des acteurs qui se revendiquent de l'ESS

Elle doit en particulier juger l'utilité sociale qui comporte les éléments suivants : l'approche sociale - la protection de l'environnement - la prise en compte des générations actuelles et à venir

☛ Proposition n°3

**La sous commission ESS propose :
que l'intérêt général et le social concerne tout le monde et non
exclusivement les plus démunis**

Il s'agit de ne plus enfermer les plus démunis dans des solutions « ghettos »

Ex les jardins familiaux ouverts à tous - les banques alimentaires sont distribuées dans les grandes surfaces

L'équité pour l'ensemble de la population doit être présente dans toutes les mesures de politique sociale ou de recherche de l'intérêt général

☛ Proposition n°4

Pour favoriser l'engagement dans les structures de l'ESS, la sous commission ESS souhaite distinguer les membres actifs des membres bienfaiteurs.

L'Economie Solidaire a mis en évidence l'intérêt de l'implication des adhérents et la création de lien ex cigale - crèche parentale - habita auto géré - AMAP....

La sous commission ESS souhaite modifier le modèle de statut énoncé par la loi de 1901 pour créer :

- Le membre « actif » qui doit s'engager pour contribuer aux objectifs de l'association, Conséquences : il verse une cotisation et participe au vote des membres au Conseil d'administration(CA)
- Le membre bienfaiteur qui verse une participation financière de soutien mais qui ne participe pas au vote des membres du CA

☛ Proposition n°5 :

La sous commission souhaite mettre en place une réglementation adaptée à la taille de l'entité de l'ESS

Objectif : Faciliter la création d'entités de l'Economie Sociale et Solidaire

Simplifier au maximum la réglementation et la gestion administrative dans le domaine de l'ESS

Limite : tenir compte des risques courus par la collectivité

☛ **Proposition n° 6**

La sous commission ESS propose la mise en place d'un Institut national du Don

Objectif : Sécuriser les encaissements d'argent public et simplifier et harmoniser les appels à dons (mutualisation)

Cet institut est chargé de :

- Définir les critères pour recueillir des dons
- Gérer l'interface avec la déclaration d'impôts
- Mutualiser les appels à dons et assurer la sécurité pour les donateurs

Contrepartie : seules les entités inscrites à cet Institut feraient bénéficier leurs donateurs de la déduction fiscale maximum

☛ **Proposition n° 7**

La sous commission ESS propose la possibilité pour les adhérents ou les sociétaires de désigner un commissaire aux comptes.

Objectif : Pour une meilleure information des adhérents ou sociétaires,

Moyen : Ils peuvent demander un rapport sur l'utilisation de leur argent en désignant un commissaire aux comptes)

(Ce pouvoir peut être comparé avec celui du Comité d'entreprise qui peut demander une expertise sur la gestion de l'entreprise)

☛ **Proposition n° 8**

La sous commission ESS propose que l'on améliore la formation dans l'ESS

Il s'agit d'assurer la professionnalisation des salariés et des directeurs généraux en privilégiant les formations mixant les professionnels du secteur et les universitaires (importance des racines de l'ESS).

Pour améliorer l'efficacité et la visibilité il s'agit de restructurer la filière de formation à l'ESS y compris en matière de formation permanente.

Par ailleurs ces formations doivent permettre de créer des passerelles entre les différentes formes d'économie.

☛ **Proposition n° 9**

La sous commission ESS propose que l'on mette en place des outils normatifs pour l'ESS afin d'accompagner les projets au delà de l'aspect financier.

Il s'agit de fournir des outils aux financeurs publics ou privés pour accorder et suivre les subventions ou fonds accordés

Ces outils seraient créés avec le concours des acteurs du secteur

Dans le cadre de l'économie plurielle, le versement d'une subvention ouvre un véritable partenariat avec l'état ou la collectivité locale

Remarque : cela concerne uniquement les subventions au delà d'un certain montant

☛ **Proposition n° 10**

Une reconnaissance de l'ESS par les pouvoirs publics en relation avec l'importance du secteur et le souci d'exemplarité

Cette reconnaissance passe par

- la création d'un secrétariat d'état ou un délégué interministériel auprès du 1^{er} ministre avec des moyens en relation avec l'importance du secteur
- Une place dans les structures de concertation (négociation sociale, Conseil économique et Social ...) en fonction de son importance dans l'économie et la société

☛ Proposition n°11

L'ESS doit créer du lien et permettre l'essor du co -développement Nord/Nord et Nord/sud

A l'image de l'économie solidaire, le modém souhaite que l'on valorise les idées permettant :

- de créer du lien : professionnels et non professionnels - Ville et campagne - échange de savoir - l'épargne solidaire
- développer le co développement tant nord/nord et Nord/sud

Pour le co - développement, la sous commission ESS souhaite que les projets bénéficiant d'une aide publique soient validés par la chambre consulaire (voir proposition n° 2)

☛ Proposition n°12

L'entrepreneur social, une autre façon de produire qui doit choisir son appartenance pour avoir un fonctionnement transparent

Récemment une nouvelle forme d'entreprise émerge :
le social business (entrepreneuriat social(*)).

Cette approche individuelle d'un projet social est essentiellement implantée en France avec des statuts de l'ESS

La sous commission ESS souhaite que, si ce nouvel entrepreneur se revendique de l'ESS, il doit appliquer les critères d'évaluation de l'ESS et doit adhérer à la chambre consulaire (cf. proposition n° 2)

La sous commission s'interroge sur les buts poursuivis par ce type d'entreprise sociale et ne souhaite pas une déstabilisation de l'ESS qui au contraire doit se renforcer.
Elle pense que ce type d'entreprise incite les autres entreprises privées à se doter d'une charte éthique et à développer leur responsabilité sociétale.

* démarche pratique, innovante et durable pour améliorer la société en général et en particulier la situation des personnes marginalisées et pauvres

Contribution supplémentaire au Chapitre 2-6, Economie Sociale et Solidaire

En complément des éléments de diagnostic et des propositions déjà inclus dans le document de travail préparatoire au congrès programmatique d'Arras, la Commission Economie a estimé utile de proposer des mesures pratiques pour développer l'économie sociale et solidaire en France.

Les entreprises sociales sont un formidable outil pour adapter l'économie à un modèle juste et équilibré souhaité par le Mouvement Démocrate. N'ayant pas pour but le profit, mais le bien de la société, l'entrepreneuriat social se tient à l'écart des risques financiers qui ont conduit à la crise. Elles permettent de contribuer à résoudre les problèmes générés par la crise ainsi que ceux qui l'ont causée. Orientées vers le service de la société, elles créent des emplois, remplissent des tâches d'aide à la personne et favorisent la réinsertion sociale et professionnelle. Elles contribuent au développement des écotecnologies et à la protection de l'environnement (éco-construction, agriculture biologique...) et renforcent la cohésion territoriale. Enfin, la transformation en coopérative peut être la solution aux délocalisations d'entreprises rentables. Les entreprises sociales sont stables, innovantes et gérées collectivement. La redistribution des bénéfices est solidaire et équitable. Elles ont vocation à être autofinancées: les investissements publics dont elles peuvent bénéficier, sont remboursés au fur et à mesure des bénéfices sociaux et environnementaux générés. Leur insertion dans le domaine concurrentiel tend à humaniser l'économie. Leur activité sociale et environnementale peut réduire les dépenses de l'État.

L'entrepreneuriat social et solidaire est l'un des piliers structurels de notre politique économique. Il privilégie une vision qui permette un développement harmonieux et non séparé des différentes composantes de l'économie en veillant à ce que les agréments et autres facilités fiscales proposées n'entraînent pas de distorsion de concurrence.

Pour renforcer l'économie sociale et solidaire, nous proposons notamment 10 mesures :

1. Renforcer les organismes de représentation capables d'accompagner et fédérer les entreprises sociales

PROPOSITION 1: élargir les compétences des chambres de l'industrie et du commerce à l'entrepreneuriat social

A l'échelon des communautés d'agglomération, les chambres consulaires accompagneraient les PME, tandis que les chambres régionales du commerce, de l'industrie et de l'économie sociale suivront les grandes entreprises (sociales ou non) et les associations regroupant les franchises solidaires. Ces chambres consulaires aideraient à la création d'entreprises, sociales ou non. Elles proposeraient un guichet unique pour faciliter les démarches administratives et l'accès aux sources d'investissement. Elles pourraient même gérer elles-mêmes un fonds d'investissement. Elles coordonneraient, avec les organismes adéquats, la formation des cadres des entreprises sociales et des auto-entrepreneurs et elles accompagneront la création des entreprises et leur financement. Les chambres consulaires pourront octroyer un label de l'entreprise sociale. Elles auraient un rôle d'arbitre concernant les éventuelles distorsions de concurrence que pourraient entraîner l'octroi d'agréments aux entreprises sociales. Au cas où, elles pourront conseiller une entreprise en difficulté à se transformer en entreprise sociale.

2. Institutionnaliser le rôle de l'ESS et des entreprises sociales dans l'action publique et reconnaître leur utilité sociale.

PROPOSITION 2: confier à des entreprises sociales la gestion d'activités relevant des services publics quand celles-ci sont livrées au marché concurrentiel.

Il y a un risque de conflit d'intérêt quand une entreprise à but lucratif se voit confier une mission de service public. Aux Etats-Unis la poste est restée un service public pour éviter que des zones ne soient plus couvertes. Au Royaume Uni, la libéralisation du rail s'est traduit par une diminution de la qualité du service. L'introduction d'entreprises sociales dans ces marchés libéralisés induirait une concurrence positive, favorisant la couverture territoriale et une gouvernance plus humaine. **Par exemple, il serait utile de susciter la création d'une mutuelle dans des secteurs jugés comme stratégiques comme celui des télécommunications**, dont les clients et les salariés seraient des sociétaires. Ceci empêcherait les ententes illicites, induirait une politique commerciale plus honnête et une politique managériale plus humaine qui se généraliserait sous l'effet de la concurrence.

3. Développer le concept de franchise solidaire

PROPOSITION 3: créer des franchises solidaires

Nous proposons de soutenir le concept des franchises solidaires, qui permettra de **déployer rapidement** des "pools" de franchises et **un nombre important d'entreprises franchisées**, dupliquant sur l'ensemble du territoire des modèles économiques répondant à certains critères éthiques et responsables. Cette structure permettrait de **multiplier et diffuser très rapidement les idées innovantes** :

- Afin de dynamiser et structurer un vaste changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, d'essaimer efficacement par le biais de la franchise des idées et expériences innovantes en matière d'entrepreneuriat solidaire et responsable.
- Afin d'accompagner les créateurs d'entreprises sociales dans leur formation, leurs démarches de création et de développement, afin d'aider à la reconnaissance de leur forme particulière d'implication dans l'économie du territoire...

4. Favoriser la communication sur l'ESS et la formation à la gestion d'entreprises sociales

PROPOSITION 4: créer une cellule interministérielle de communication sur l'entrepreneuriat social

Cette cellule serait créée entre les Ministères de l'économie, du travail, de l'enseignement supérieur et l'éducation nationale. Elle organiserait des campagnes de communication dans les médias, dans les lycées, les écoles, les universités, au sein du pôle emploi, ainsi que des filières de formation pour les entreprises sociales. Des bourses seraient créées pour les futurs entrepreneurs sociaux. La formation inclurait un projet de création d'entreprise sociale par des groupes d'élèves parrainés par leur professeurs. Les projets valides seraient lancés en fin de cursus.

5. Améliorer l'accès et les conditions de financement des entreprises de l'ESS. Créer des pôles d'expertise et de développement territorial

PROPOSITION 5: renforcer les dispositifs de réductions fiscales

Nous proposons de supprimer les droits de succession sur les avoirs investis dans l'économie sociale et solidaire.

PROPOSITION 6: créer des fonds d'investissement social (public-privé) au niveau national et européen

- **Création d'un fond européen d'investissement social géré par la BEI**: les fonds non utilisés par le Fond Social Européen y seraient reversés chaque année. Il sera ainsi possible de soutenir les

financeurs solidaires et permettre aux entreprises de l'ESS d'accéder au capital risque social et à des prêts notamment dans le cadre de projets transfrontaliers

• **Création d'une fondation française de l'Entrepreneuriat Social** dotée de fonds propres de la CDC, régions, financeurs solidaires et autres banques.

PROPOSITION 7: réorienter la politique d'investissement d'OSEO

• Un pourcentage des investissements d'OSEO pourrait être **investi dans des entreprises sociales**.

6. Créer des pôles d'expertise et de développement territorial

PROPOSITION 9: impliquer les adhérents du MoDem dans les projets locaux de développement de l'ESS, similaires aux projets pilotes menés par notre groupe de travail:

1. Projet de cluster écologique à Orsay (amélioration de la capacité énergétique des bâtiments, financée par les économies d'énergies réalisées)
2. Projet de revitalisation du tissu rural à Mauléon.

PROPOSITION 10: créer un pôle de compétitivité dans les domaines de l'expérimentation et l'innovation sociale entre centres de recherches universitaires, entreprises de l'ESS et PME.